

Préface

1. L'emploi de consultants et la passation des marchés de biens et de services dans le cadre des projets financés par prêts APD de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) sont menés en conformité avec les principes généraux et les procédures établis respectivement dans les Directives pour l'emploi de consultants sous financement par prêts APD du Japon (ci-après dénommées « Directives de consultants ») et les Directives pour la passation des marchés sous financement par prêts APD du Japon (ci-après dénommées « Directives de passation des marchés »).
2. Les problèmes relatifs à l'emploi de consultants et à la passations des marchés de biens et de services ont constitué l'un des obstacles les plus visibles à la bonne mise en œuvre des projets dans le cadre des prêts APD du Japon.
3. Ce manuel a été conçu pour permettre aux Emprunteurs des prêts APD du Japon (dans ce manuel, le terme d'« Emprunteur » désigne également le maître d'ouvrage du projet) de mieux comprendre comment appliquer et interpréter les principes généraux et les procédures stipulés dans les Directives de consultants et les Directives de passation des marchés. Le manuel reprend tous les articles des deux types de directives en y ajoutant des notes expliquant comment appliquer et interpréter chaque article.
4. La JICA espère que les notes fournies dans ce manuel aideront les Emprunteurs à exécuter rapidement les procédures de passation des marchés et qu'elles déboucheront sur une mise en œuvre réussie des projets financés par prêts APD du Japon.
5. Traduction pour référence du texte anglais qui seul fait foi.

Loan Procurement Policy and Supervision Division
Financing Facilitation and Procurement Supervision Department
Japan International Cooperation Agency

(page suivante)

Les articles des Directives de consultants et des Directives de passation des marchés sont présentées en encadré.

Les notes se rapportant à chaque article sont présentées sous chaque encadré.